



## ENVIRONNEMENT



# Un nouveau contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques signé avec l'ADEME

Le Département et ses deux partenaires, le SDE24 et la FD CUMA 24, viennent de signer un deuxième contrat "Chaleur Renouvelable en Périgord" avec l'ADEME Nouvelle-Aquitaine et l'État pour une durée de quatre ans. Ce contrat vise à encourager les projets de production de chaleur renouvelable avec une moyenne annuelle de 15.084 GWh supplémentaire d'ici 2028.

*Publié le 11 juin 2025*

À la suite de la réussite du premier contrat "Chaleur Renouvelable en Périgord", tant pour le nombre que pour la qualité des projets engagés et réalisés, le Département et ses deux partenaires, le SDE24 et la FD CUMA 24 ont souhaité poursuivre en s'engageant sur un nouveau contrat pour une durée de quatre ans.

Ce nouveau contrat vise une production annuelle de 15.084 GWh de chaleur renouvelable supplémentaire d'ici 2028. Par rapport à ce nouvel objectif, l'ADEME pourrait verser un montant total de 7,7 millions d'euros aux porteurs de projets. L'objectif : inciter les gens à utiliser des énergies renouvelables et que l'on sorte des énergies carbonées que sont le gaz et le pétrole.

La signature du deuxième Contrat chaleur renouvelable territorial (CCRT) avec l'ADEME Nouvelle-Aquitaine et l'État a eu lieu la semaine dernière au manoir de Puymarteau, à Brantôme. L'endroit n'avait évidemment pas été choisi au hasard car cet établissement développant une activité spa/bien être a fait le choix de la géothermie sur sondes pour ses besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire, ainsi que pour son rafraîchissement l'été. Ce projet correspond à la politique d'excellence environnementale menée par le Département.

Le premier contrat de chaleur renouvelable en Périgord avait dépassé ses objectifs, puisqu'en trois ans, 56 projets ont pu se concrétiser pour une production d'énergie renouvelable de 12GWh/an, réduisant ainsi de 2 708 TeqCO<sub>2</sub>/an l'empreinte carbone du territoire.

L'investissement total comprenant les études et les travaux représentent un montant HT de plus de 11 millions d'euros, soutenu à hauteur de 4,48 millions d'euros par l'ADEME.